

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 4 Mai 2009

L'an deux mil neuf, le quatre mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt sept avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN – 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON – 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN – 3^{ème} Adjoint, Monsieur Pape DIOUF, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Madame Nathalie TAVOLETTA, Madame Mercédès TIMOTHEE.

Absents excusés: Rodolphe RENAISS pouvoir à Patrice BOUDIGNAT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Nathalie TAVOLETTA.

Monsieur Jérôme Daridan intervient pour faire remarquer que le mécontentement à l'unanimité du Conseil concernant les ordures ménagères n'apparaît pas sur le PV du 9 mars. Cette observation va donc être rédigée sur le PV de la réunion du 31 mars 2009. Après cette remarque, le procès verbal de la réunion du 9 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H45.

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, qui est la seule taxe où la commune est inférieure à la moyenne départementale ou nationale. Une augmentation peu élevée, soit 1 point sera donc mise en place pour l'année 2009 afin d'accroître le produit attendu. Le taux des trois autres taxes, quant à lui, reste inchangé car celles-ci se trouvent dans la moyenne départementale.

	2008	2009	PRODUIT
◆ TAXE D'HABITATION	8.99%	9.99%	33 892
◆ TAXE FONCIERE BATIE	14.99%	14.99%	33 847
◆ TAXE FONCIERE NON BATIE	43.95%	43.95%	21 755
◆ TAXE PROFESSIONNELLE	23.55%	23.55%	11 916
		Produit attendu →	105 910

GAIN SUR 2009 = 5276.00€

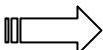
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le changement de taux de la taxe d'habitation telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

8 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2009

Le Maire propose d'allouer les sommes suivantes pour l'année 2009 :

● CCAS	5000.00€
● COOPERATIVE SCOLAIRE	700.00€
● LES AMIS DU FOYER	1000.00€
● INSTANCE COORDINATION LOCALE	150.00€
● A D M R	200.00€

Soit un total de subvention de  **7050.00€**

11 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les subventions communales telles qu'elles ont été présentées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 et VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 DE MONSIEUR LE RECEVEUR - COMMUNE

Le Maire donne la parole à Sylvie LEYMAN qui présente le compte administratif 2008 de la commune aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

DEPENSES 243 430.10 → Euros
RECETTES 321 858.85 → Euros

Résultat de l'exercice - Excédent au 31/12/2008 de 78 428.75 Euros

En section d'investissement :

DEPENSES → 55 743.39 Euros
RECETTES → 22 336.05 Euros

Résultat de l'exercice - déficit au 31/12/2008 de.....- 33 407.34 Euros

Sylvie LEYMAN précise que les résultats du compte de gestion 2008 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le compte administratif de Monsieur le Maire et le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour l'exercice 2008.

Le résultat de clôture est donc le suivant:

- * 128 636.59 €uros excédent de fonctionnement au 31/12/2008
- * 45 677.02 €uros excédent d'investissement au 31/12/2008

La commune dégage donc un excédent global de 174 313.61 €uros sur l'exercice 2008. Ces sommes sont à reporter en section de fonctionnement au 002 et en section d'investissement au 001 pour l'exercice 2009.

VOTE DU BUDGET « COMMUNE » EXERCICE 2009

Le Maire présente le budget communal 2008 aux Membres du Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	429 399.59€	429 399.59€
INVESTISSEMENT	105 231.81€	105 231.81€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2009 tel qu'il a été présenté.

11 VOIX POUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 et VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 DE MONSIEUR LE RECEVEUR – EAU / ASSAINISSEMENT M49

Le Maire donne la parole à Sylvie LEYMAN qui présente le compte administratif 2008 de l'Eau et de l'Assainissement aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

DEPENSES → 25 442.30 €uros

RECETTES → 28 700.80 €uros

Résultat de l'exercice excédent au 31/12/2008 de 3 258.50 €uros

En section d'investissement :

DEPENSES → 5 401.04 €uros

RECETTES → 5 920.22 €uros

Résultat de l'exercice excédent au 31/12/2008 de 519.18 €uros

Sylvie LEYMAN précise que les résultats du compte de gestion 2008 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le compte administratif de Monsieur le Maire et le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour l'exercice 2008.

Soit un résultat de clôture comme suit :

* 62 022.45 €uros Excédent de fonctionnement au 31/12/2008

* 31 294.28 €uros Excédent d'investissement au 31/12/2008

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement dégage donc un excédent global de 93 316.73 €uros sur l'exercice 2008. Cette somme est à reporter en section de fonctionnement au 002 et en section d'investissement au 001 pour l'exercice 2009.

11 VOIX POUR

VOTE DU BUDGET « EAU – ASSAINISSEMENT » EXERCICE 2009

Le Maire présente le budget communal 2009 aux Membres du Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	91 272.45€	91 272.45€
INVESTISSEMENT	38 708.28€	38 708.28€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le budget primitif de la commune Service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2009 tel qu'il a été présenté.

11 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

VOTE DU TAUX DE LA T.E.O.M

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les bases obligatoires servant de calcul au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nous ont été communiquées par la Préfecture de Seine et Marne, soit : 231 715.

Afin de percevoir la redevance et en fonction de la base légale, le Conseil Municipal doit appliquer un taux de 20,3235%, ce qui porte le produit attendu à 47 092 €uros, qui correspond à la participation que devra verser la Commune au Syndicat des Ordures Ménagères

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'appliquer ce taux, ce qui porte le produit attendu à 47 092.00 €uros.

11 VOIX POUR

PARTICIPATION ET REDEVANCE SICTOM

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation demandée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal Chargé du Traitement des Ordures Ménagères) pour l'année 2009 est de 47 092 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** que la redevance attendue pour l'année 2009 devra être égale à la participation versée par la Commune.

11 VOIX POUR

NOUVEAUX BACS ET PARTICIPATION AU SICTOM DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal **exprime à l'unanimité** son mécontentement concernant la mise en place des nouveaux bacs robotisés pour le ramassage des ordures ménagères de la Commune. En effet, les habitants du village n'ont pas été prévenus de la distribution des bacs, certaines familles ont reçu des bacs trop petits par rapport au nombre de personnes habitant dans le foyer. Ce système de robotisation supprime également l'emploi de deux personnes, ce qui paraît complètement absurde, surtout que le retrait des ordures fonctionnait correctement auparavant.

Le Conseil Municipal **fait part de son désaccord sur** l'augmentation de la participation au Syndicat des ordures ménagères d'environ 36%. La Commune devant payer cette année 47092€, doit le prendre en compte sur le budget communal 2009. Cette participation était de 34 428€ en 2008, soit une augmentation de 12 664€uros.

11 VOIX POUR

Plus aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 23H40.

Le Maire,
Patrice BOUDIGNAT

Les Adjointes au Maire,
Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,
Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

Hervé MANDON
(Absent représenté par S. Leyman)

Rodolphe RENAI
(Absent et représenté par P. Boudignat)

Nathalie TAVOLETTA

Mercedes TIMOTHEE